FREESCALE TOULOUSE la cgt

Syndicat CGT Freescale, 134 avenue du Général Eisenhower 31023 Toulouse cedex
Permanence tous les mardis de 13heures à 17heures au local CGT au rdc du bâtiment CE

Liaison

Le journal de La CGT Freescale Toulouse

N°76
nov 2005

Page 1
Edito
Page 2
CHSCT
Page 3
Rappel
Et
infos
Page 4
NAO
2005

PRIX DU GAZ :
1ier novembre +12%
En 2 ans, +37%
INFLATION :
Au moins 2,2%
sur 1 ans

Edito

A Freescale, les classifications c'est « gestion emploi » pour les opérateurs et les techniciens et la rémunération à « l'objectif » pour les ingénieurs et cadres.

L'UIMM vient une nouvelle fois de bousculer le calendrier des négociations pour remettre sur le tapis la question des classifications. De quoi s'agit-il ?
Depuis 1978 les salariés, en matière de classifications, sont régis selon deux systèmes :

- Pour les ouvriers, techniciens et administratifs une convention collective régionale qui prend en compte l'expérience et le niveau de diplôme.
- Pour les ingénieurs et cadres une convention collective nationale qui prend en compte l'expérience, le niveau de diplôme et un déroulement de carrière.

Depuis des années le patronat essaye au travers « d'accords d'entreprises » ou de « systèmes internes » de changer cet état de chose en rémunérant le poste occupé et en ne prenant pas en compte ni l'expérience ni le diplôme.
L'UIMM essaye de passer à la vitesse supérieure en essayant d'obtenir un accord pour l'ensemble des salariés de la métallurgie. (5 syndicats sont représentés FO, CFDT, CFTC, CGC et CGT.)
Après avoir été contraint à un premier recul cet été sur les trois jours de carence, la suppression de la prime d'ancienneté, ils essayent d'institutionnaliser la rémunération au poste.
Qu'est-ce que cela signifie pour les salariés de la métallurgie ?
Tout simplement que si cet accord était signé, à l'avenir, chaque fois qu'un salarié sera embauché il sera rémunéré en fonction du poste qu'il occupe et non pas en fonction de son expérience ou de son diplôme. C'est à dire que rien n'empêchera un employeur d'utiliser un technicien pour un emploi d'ouvrier, un ingénieur comme technicien… Dans un pays qui compte 3 millions de chômeurs, on voit là le danger pour nos garanties collectives, pour nous, pour les jeunes, et plus tard pour nos enfants.
Nous avons su mettre en difficulté l'UIMM en diffusant largement les risques que présente ce projet d'accord pour l'avenir de notre profession. Malgré tout le danger n'est pas écarté puisqu'ils veulent arriver à une signature avant la fin de l'année.
Si cela devait être mis en place à quoi serviraient les études, les VAE, les années d'expériences.
Pour sa part la CGT propose deux axes de travail :

Le premier sur la rémunération avec un démarrage de la grille de classifications au niveau du Smic, avec une grille de salaire qui va de 1 à 5.

Deuxième axe, la mise en place d'une grille de classification qui prenne en compte le diplôme et qui intègre les VAE.

Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail

MINORATION TRAJET

Les membres du CHSCT ont été convoqués à une réunion extraordinaire du comité pour donner leur avis sur la demande de Freescale pour obtenir une minoration de ses cotisations accidents de trajet.

A plusieurs reprises les trajets et des conditions de transport des salariés ont été abordés lors des derniers CHSCT. Il s'agit des points suivants :

Navette métro :

Nous avions demandé la mise en place d'un service de navette entre la station de Basso Cambo et l'entreprise pour favoriser l'utilisation du métro. Vous avez répondu par la négative.

Bus pour les équipes 2x8 :

Nos délégués du personnel avaient dénoncé la dégradation des services de bus en raison de l'allongement des circuits et des temps de trajet qui sont dissuasifs pour les salariés. Nous avons demandé que le service de ramassage soit maintenu et amélioré pour ceux qui les utilisent et qu'une participation aux frais de déplacement des salariés qui ne bénéficient pas de ces services soit mise en place. Vous avez répondu par la négative.

Modification des horaires des équipes de production :

Nous nous sommes opposés à la mise en place de nouveaux horaires de travail, et en particulier à la création d'une équipe qui effectue trois équipées successives d'une durée de 11h30 en nuit. Ces horaires très éprouvants ne laissent pas un temps de récupération suffisant, et concernent surtout des salariés qui habitent loin de leur lieu de travail. Ils augmentent considérablement le risque d'accidents de trajet.

Transport aérien :

Nous avons dénoncé le fait que, par mesure d 'économie, les personnes qui effectuent de très longs trajets aériens voyagent en classe économique, dans des conditions de confort insuffisantes qui peuvent engendrer des problèmes graves de circulation sanguine et mettre leur santé en péril. Réponse de la direction : chaque manager fait ce qu'il veut en fonction de son budget.

Voitures de fonction :

Plus symboliquement, vous nous avez expliqué que les voitures de fonction ne sont pas attribuées pour être utilisées professionnellement. Au contraire, vous demandez aux cadres qui doivent se rendre à l'aéroport de prendre un taxi. Il s'agit donc d'une gratification financière qui valorise l'image de la voiture individuelle et qui, plus concrètement, encourage l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail.

Pour ces raisons, nous estimons que les conditions de transport se dégradent et nous donnons un avis défavorable à la demande de Freescale.

Nous pensons que l'Etat peut utiliser ce budget bien plus efficacement que l'entreprise pour développer les transports en commun et à améliorer la sécurité des usagers, d'autant plus que Freescale n'a pris aucun engagement sur l'utilisation qu'elle pourrait faire de ces fonds.

L'entreprise utilise les moyens de transports payés par la collectivité et expose ses salariés à des risques de trajet dans le cadre de leur travail. Il est normal qu'elle participe à ces frais, comme le font d'ailleurs les salariés en payant des taxes sur le carburant qu'ils utilisent pour se rendre au travail.

C'est pourquoi les cotisations accidents de trajet que paie Freescale n'ont pas à être réduites.

RAPPEL ET INFOS.

- **L'enquête freespeak** est basée sur le volontariat, aucune obligation donc de remplir le questionnaire. Nous invitons donc ceux et celles qui ne désirent pas le remplir à résister aux pressions des chefs.

- **Les demande de congés** doivent être faites sur le système web congés durant le temps de travail, et pas durant les pauses comme continuent à l'affirmer des chefs qui sont des menteurs.

- Tout **refus de congés** doit être motivé par écrit. Il est important que les demandes de congés soient faites systématiquement sur le système web congés. Pourquoi ? Car l'obligation de motiver les refus par écrit incite les chefs à réfléchir à deux fois avant de refuser un congé. Et chaque salarié peut conserver une trace écrite des congés qui lui ont été refusés pour faire valoir ses droits s'il juge être victime d'une injustice.

- Les remises des **médailles du travail** auront lieu en mars 2006.

- L'appel de la CGT à une journée d'action s'est traduit par un débrayage de 4 heures des salariés de FTFM La toulousaine, débrayage suivi par 15% des ouvriers. L'objectif était de peser sur la dernière réunion des NAO.

Les revendications portent sur une augmentation générale de 2% pour le coût de la vie et une augmentation individuelle de 3,5% en moyenne. Les propositions de la direction se limitent à 2,5%en moyenne pour les augmentations individuelles.

Une assemblée générale est prévue pour décider si les salariés mandatent les syndicats pour la signature ou pas de l'accord 2005.

N.A.O.

La première réunion de **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire a eu lieu. Voici le programe :

Lundi 12 décembre :

- études des documents sur l'égalité femme/homme, sur les salaires, sur le temps de travail.
- discutions sur l'égalité homme/femme.
- point sur les seniors.

jeudi 15 décembre :

Négociation sur le temps de travail.

jeudi 22 décembre :

- négociation sur les salaires.
- remise des propositions des syndicats.

vendredi 6 janvier :

- écoute des propositions syndicales.
- remise des propositions de la direction.

jeudi 12 janvier :

Retour sur les différentes propositions.

La question de la politique « salariés handicapés » est reportée à l'année prochaine car il faut du temps à la direction pour préparer les documents.
Selon la direction, un point sur les seniors suffit car la question aurait déjà était traitée l'année dernière.
La question du droit d'expression des salariés, aurait déjà été traitée l'année dernière et la direction déclare « ne pas souhaiter aller plus loin » car les salariés s'expriment lors des « slice meeting » et les organisations syndicales représentent les salariés.
Sur les prévisions de l'emploi, il n'y a rien de prévu par la direction.

Nous vous laissons juger de ce programme de négociation.
Nous attendons vos positions sur les suites à donner !
Pour cela vous pouvez nous donner votre avis :

- **aupres d'un-e delegué-e.**
- **À nos permanences tous les mardis de 13h à 16h.**
- **Par mél: cgtfreescale@free.fr**
- **Par telephone au numero 05/61/19/93/03.**